

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 790

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

492 361 258 RCS Lille-Métropole.

ANKAMA STUDIO.

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Capital : 75000 EUR.

Adresse : 75, boulevard d Amentieres, 59100 Roubaix.

Précédent propriétaire : 828 737 940 RCS Lille-Métropole. **ALLSKREEN.** 492 361 258 RCS Lille-Métropole. **ANKAMA STUDIO.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion 492 361 258 RCS Lille Métropole. ANKAMA STUDIO. Forme : S. A. S unipersonnelle. Capital : 75.000 EUR. Adresse : 75 bd d'Armentières 59100 Roubaix. Précédent(s) Propriétaire(s) : 828 737 940 RCS Lille Métropole. ALLSKREEN. Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce. Commentaires : Avis relatif au projet de fusion par la SAS ANKAMA STUDIO au capital de 75.000 EUR dont le siège est à Roubaix (59100) 75 bd d'Armentières - immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 492 361 258 - société absorbante et la SAS ALLSKREEN au capital de 74.800 EUR dont le siège est à Roubaix (59100) 75 bd d'Armentières - immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 828 737 940 - société absorbée. La société susvisée apporterait la totalité de ses actifs, sur la base des comptes arrêtés au 30.09.2024, pour une valeur globale, savoir : de 0 EUR, moyennant la prise en charge de l'intégralité de son passif à la même date, s'élevant à 58.619,62 EUR, soit un apport net de (58.619,62) EUR, étant précisé qu'il serait constaté un mali de fusion de 58.619,62 EUR. La Société ANKAMA STUDIO possédant la totalité du capital social de la société ALLSKREEN, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Il n'en résultera aucune augmentation de capital. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société ALLSKREEN, depuis la date du 01.10.2024, jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par ANKAMA STUDIO. Le projet de fusion, établi par acte sous seing privé à Roubaix en date du 23.01.2025, a été déposé le 17.02.2025, pour le compte de la société absorbante et de la société absorbée, auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Lille Métropole. La société ALLSKREEN sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société susvisée dont la créance est antérieure à la publication du présent avis disposeront d'un délai d'un mois pour former opposition auprès du greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole. Pour avis.,